

SOIS UN LEADER EN
SÉCURITÉ

Des **vies** en dépendent.



Règles vitales | Exploitation portuaire



- 1 Attelage et dételage de matériel roulant D-6
- 2 Engins de stockage et de reprise D-32
- 3 Sur les voies ou à proximité de celles-ci D-26
- 4 Équipement de monteur et de travail en hauteur D-9
- 5 Convoyeurs D-5
- 6 Verrouillage et étiquetage de protection D-20
- 7 Grues et matériel mobile D-7 / D-23
- 8 Monter sur du matériel ou en descendre D-14
- 9 À proximité de l'eau ou dans l'eau D-27
- 10 Conduite des véhicules D-24